

DOSSIER SELECTION

INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES - IDEA

MASTER 2^{ème} année Contrats, Construction, Propriété publics

Université ayant délivré le dernier diplôme obtenu : _____

N° d'identifiant National Etudiant (I.N.E.) obligatoire – ce numéro se trouve sur votre carte d'étudiant de l'année précédente ou sur le relevé de notes du baccalauréat (BEA) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse :

Téléphone fixe :

E-mail :

Portable :



• Date et lieu de naissance :

• Nationalité :

• N° Sécurité Sociale : _____

Numéro d'étudiant (concerne les étudiants de l'université Lyon 3) :

Date :

Signature :

SITUATION DE FAMILLE

Marié(e)

Célibataire

Professions des parents : Mère : _____ Père : _____

Adresse des parents : _____

CP : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

LANGUES ETRANGERES

Répondre en utilisant les codes suivants : A (excellent) - B (très bon) - C (moyen) - D (faible)

	Parlée	Lue	Ecrite
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ESPAGNOL			
AUTRES			

Séjour(s) à l'étranger : préciser leur nature, leur durée et leur date

STAGES EFFECTUES

Préciser la nature des travaux effectués et la durée du stage

Entreprise :

Cabinet juridique :

ACTIVITES EXTERIEURES

Avez-vous participé à des activités collectives universitaires ou extra-universitaires ?

Si oui lesquelles ?

Quels sont vos centres d'intérêt extra-universitaires ?

VOTRE PROJET UNIVERSITAIRE

Comment avez-vous connu cette formation ?

VOS INTENTIONS PROFESSIONNELLES

Vers quelle profession vous orientez-vous ?

Dans quels autres masters avez-vous postulé ? à classer par ordre de préférence

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

⇒ Photocopies des diplômes obtenus et relevé détaillé des notes des 3 années de Licence et de Master (ou équivalent)

Dans le cas où les notes de M1 ne sont pas encore communiquées lors de l'envoi du dossier, joindre une attestation sur l'honneur des derniers résultats obtenus. Dans ce cas, le dernier relevé de notes devra être apporté pour l'entretien, si l'étudiant est retenu à celui-ci.

⇒ Deux photos d'identité couleur dont une collée ou agrafée sur la première page du dossier

⇒ Un Curriculum Vitae

⇒ Une lettre de motivation

⇒ Tout autre document que vous jugeriez utile

Votre dossier de candidature devra être déposé sur la plateforme eCandidat avec les pièces demandées

Du 10 au 17 Juin

Tout dossier incomplet ou non retourné avant la date limite de dépôt sera refusé.

Date et lieu des entretiens :
Sur convocation
à l'IDEA – 18 rue Chevreul, Lyon 7e

L'heure de passage pour les entretiens sera précisée par convocation individuelle, après étude préalable du dossier de candidature.

Si vous n'avez pas le diplôme qui vous permet d'entrer de plein droit en Master 2

**MERCI DE COMPLETER LE
DOSSIER DE DEMANDE DE
VALIDATION**

**DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET
PERSONNELS SUIVANT**

La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis d'accéder à une formation en validant son expérience professionnelle, les formations suivies et ses acquis personnels.

LES CONDITIONS :

Être âgé de plus de 20 ans à la date prévue pour la reprise d'études.

Avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans ou 3 ans en cas d'échec et pouvoir justifier des acquis personnels et professionnels nécessaires pour suivre la formation visée.

Être titulaire du baccalauréat (ou titre équivalent) pour demander une VAPP pour un niveau master. Et un niveau BAC+2 pour un accès en 2^{de} année de master.



DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

(ARTICLES D. 613-38 À D. 613-50 DU CODE DE L'ÉDUCATION)

Attention : Ce dossier de VAPP doit être constitué en plus du dossier de candidature à la formation que vous souhaitez intégrer.

LA FORMATION DEMANDÉE :

Diplôme (licence, licence professionnelle, master) :

.....
Mention (et parcours si nécessaire) :

.....
L'année de la formation visée :

.....
Attention, les Diplômes Universitaires (D.U.) ne sont pas concernés par la demande de VAPP
(Décision du Tribunal Administratif de Paris n°9502234/7 - jugement BEAUFRERE du 16 octobre 1996)

ÉTAT CIVIL :

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COURRIEL :

TÉL. FIXE :

VILLE :

TÉL. PORTABLE :

NIVEAU DE FORMATION (BACCALAURÉAT INCLUS) :

INTITULÉ EXACT DU DIPLÔME	ANNÉE UNIVERSITAIRE	OBTENTION

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

1- Expérience salariée :

POSTE OCCUPÉ	MISSIONS	NOMBRE DE MOIS OU D'ANNÉES

2- Expérience non salariée (bénévoles, associatives, électives ou autres) :

POSTE OCCUPÉ	MISSIONS	NOMBRE DE MOIS OU D'ANNÉES

3- Expérience en formation continue :

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION / STAGE / ORGANISME	DURÉE	ANNÉE

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- _ Le CV détaillé

_ Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis)

_ Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, ou passeport, ou copie de la carte de séjour pour les résidents étrangers)

_ Justificatifs concernant votre formation initiale :

Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)

_ Justificatifs concernant votre formation continue :

Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.

_ Justificatifs concernant votre vie professionnelle :

Pour chaque activité : copie du certificat de travail ou première et dernière fiches de paie ou attestation employeur.

_ Justificatifs concernant vos expériences non salariées :

Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles.

_ Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande.

Attention : ce dossier de VAPP permet d'évaluer la recevabilité de votre demande d'admission par la commission pédagogique. Il doit comporter l'ensemble de ces justificatifs.

**SI LE DOSSIER EST INCOMPLET OU HORS DÉLAI
LA DEMANDE SERA REJETÉE**

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des informations fournies
- avoir pris connaissance des articles 441-1 et 441-6 du code pénal cités ci-dessous.
- fournir tous les justificatifs nécessaires **à l'examen du dossier**

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6)".

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Favorable

RÉSERVÉE SUR LE NIVEAU DE L'EXPÉRIENCE (RÉORIENTATION VERS UN ACCÈS À UN NIVEAU INFÉRIEUR)

Explications :

DÉFAVORABLE, NON RECEVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE, OU INADÉQUATION ENTRE L'EXPÉRIENCE ET LE DIPLÔME

Explications :

Le candidat a obtenu une validation de ses acquis professionnels et personnels pour candidater en (intitulé exact avec précision des semestres) :

Date :

Signature du président de la commission pédagogique :

Favorable

réservée sur le niveau de l'expérience (réorientation vers un accès à un niveau inférieur)

DÉFAVORABLE, NON RECEVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE, OU INADÉQUATION ENTRE L'EXPÉRIENCE ET LE DIPLÔME

Date :

Signature et cachet :

La présente décision peut être attaquée dans un délai de deux mois à partir sa notification, devant le Tribunal Administratif Lyon. Dans ce délai de deux mois, elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président de l'Université. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à partir de la demande ou en cas de réponse défavorable avant cette date, la présente décision pourra être attaquée, dans les deux mois, devant le Tribunal Administratif de Lyon (Article R. 421-1, 421-2 et 421-3 du Code de Justice Administrative).